

## CONSIGNES ALERTE CYCLONIQUE DE NIVEAU 2

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette, ou avec tout moyen de locomotion motorisé,
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics mis à disposition par les mairies,
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées,
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués,
- Si la situation se dégrade, repérer les endroits les plus résistants du local, s'y tenir et se protéger,
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit
- Etre attentif au risque d'inondation,
- Etre vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques,
- Attendre impérativement la fin de l'alerte de niveau 2 pour sortir de son habitation.

### Documents



Consignes en cas d'alerte cyclonique de niveau 2

277.24 Ko

---

**Source URL:** <https://securite-civile.nc/consignes-de-securite/consignes-cycloniques/consignes-alerte-cyclonique-de-niveau-2>